

L'indépendant

HEBDO INFORMATION ET D'ANALYSES N° 1526 DU JEUDI 2 FÉVRIER 2023 * 31€ * PRIX : 3000 FG * ZONE CEFA : 500

Massacre du
28 septembre

**Entre « trous de mémoire »
et dénégations, la position
inconfortable du colonel
Blaise Gomou**

CRIEF

**Le dossier de Kassory, Oyé,
Nabé renvoyé au 28 février
par la Cour Suprême**

P.5

Société

**Des chimpanzés tentent de
« kidnapper » un enfant
au Foutah**

P.2

Tribunal criminel de Dixinn

**Un avocat demande
d'exhumer des corps
ensevelis dans les
« fosses communes »**

P.9



JUSTICE

P.5

P.6

**Début du procès du policier
préssumé meurtrier d'un
manifestant en juin 2022**

Abdoulaye Diallo, MSD

« L'UFDG pense qu'il peut s'associer avec le RPG pour chasser le CNRD, c'est une naïveté »

Dans un entretien accordé à lindépendant.org ce mardi 31 janvier 2023, Dr Abdoulaye Diallo, président du parti mouvement pour la solidarité et de développement (MSD), a abordé plusieurs questions d'actualité. Parmi elles, la future alliance entre l'ANAD (avec l'UFDG), le RPG arc en ciel et l'UFR et autres et la reprise du dialogue politique en Guinée.

Lindépendant.org : Quel est votre regard par rapport à la conduite de la transition ?

Dr Abdoulaye Diallo : La junte a pris la pouvoir par la force, elle pense gouverner par la force, imposer au reste de Guinéens leur vie à eux, ça passe ou ça casse tant pis. Nous pensons que ça, ce n'est pas une bonne affaire. Si nous prenons Sankara et Rawlings c'est des pionniers et même ATT quand il a remplacé Moussa Traoré, il a posé les jalons, il a quitté. Il a libéré des prisonniers, le quotidien de la population a changé, mais le nôtre est venu avec la force, on arrête des vendeurs des produits pharmaceutiques, on s'accapare des terrains des gens alors qu'ils pouvaient se créer une capitale ailleurs, ils se font des

ennemis et beaucoup d'ennemis ce n'est pas bon pour une gouvernance.

Il y a une nouvelle alliance politique (UFDG et l'ANAD, UFR, RPG) qui s'annonce à l'horizon contre la gestion du CNRD. A votre avis cela sera-t-il possible dans jours avenir?

On verra bien, rappelez-vous que depuis 2007, ce sont les mêmes responsables avec les mêmes formations politiques, ce sont eux qui ont tiré la Guinée vers le coup d'Etat-là. Ils partagent la responsabilité. Ils ont beaucoup d'intellectuels disponibles, beaucoup de masse populaire, beaucoup d'argent, mais ils n'ont pas pu faire ce qu'ils devaient faire, apaiser la situation, aider le peuple. Quand ils se retrouvent c'est juste une photo de famille !

Il y a l'UFDG qui se trompe encore. Qu'est-ce que le RPG n'a pas fait aux militants et sympathisants de l'UFDG ? L'UFDG pense qu'il peut s'associer avec le RPG pour chasser le CNRD, ça c'est une naïveté.

Quelle leçon tirez-vous en tant que politique du procès de 28 septembre 2009 qui voit comparaître actuellement Blaise Goumou ?

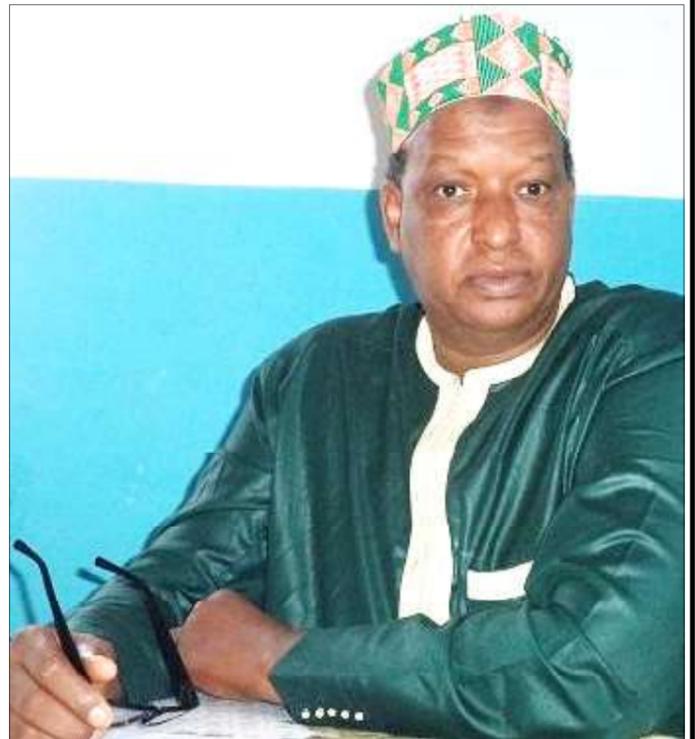
On est en train de découvrir que les gens qui s'étaient à la tête de notre pays étaient incapables. Tout le monde apprend à diriger ce pays. Depuis Sékou Touré, ce dernier a appris à être président, il a ramassé le pouvoir dans la rue, parce qu'il n'a jamais eu passation entre l'autorité coloniale et lui. Il a gouverné 26 ans. Il a jeté le pouvoir dans la rue, Conté a ramassé. Lui aussi, il a fait 24 ans, il jeté. C'est avec le procès de Dadis que beaucoup ont compris qu'il s'était entouré de ses parents pour une longévité au

pouvoir. Mais ça n'a pas marché, parce qu'il faut universaliser les choses, ce n'est pas mal de s'entourer de ses parents mais il faut qu'ils travaillent à la satisfaction du peuple. C'est dommage que nous guinéens, nous acceptons que des médiocres nous dirigent, ça c'est partout : dans les mosquées, dans les églises, dans les ministères. Ce procès-là, je pense que les accusés ne veulent dire toute la vérité. J'espère que la justice fera tout pour prouver qui a tort et qui a raison. C'est une leçon pour les futurs gouvernants, celui qui gère avec violence sera un jour devant la justice pour s'expliquer.

De nombreux acteurs sociopolitiques demandent la reprise du dialogue politique. Est-ce que vous maintenez cette revendication?

Avec la manière dont les choses-là se présentent, nous pensons que le dialogue n'est pas possible parce que, le dialogue parle de politique sans exclusion aucune. En Guinée il y a des éleveurs, des agriculteurs, il y a de cadres supérieurs, des cadres moyens, les partis politiques, la société civile. Comment peut-on mobiliser ce beau monde-là dans le cadre du développement du pays, c'est ça la politique. Mais la politique d'exclusion et de discrimination que le CNRD est en train de faire, on ne peut pas dialoguer, parce qu'eux-mêmes ne présentent pas une plateforme de dialogue. En excluant les partis politiques, le dialogue n'est pas possible, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Ce qu'ils (NdI : le CNRD) devaient faire et c'est d'organiser les élections présidentielles libres et transparentes et quitter le pouvoir.

Propos recueillis par
Alpha Amadou Diallo



Société

Des chimpanzés tentent de « kidnapper » un enfant au Foutah

En Guinée, dans le Fouta-Djallon, la cohabitation entre les humains et les chimpanzés ne se passe pas toujours bien. Dimanche 29 janvier dernier, un kidnapping manqué a été signalé à Lafou, chef-lieu de la région administrative de Labé.

Les grands singes ont attaqué trois enfants qui jouaient sous un oranger. Selon le site GuinéeNews qui rapporte l'information, ils ont réussi à mettre la main sur l'un des enfants, les deux autres ayant réussi à s'échapper. Ceux-ci ont alerté le village. « Les gens sont aussitôt venus, mais il se trouve que les chimpanzés avaient déjà traîné l'enfant hors du village » raconte sa mère Aissatou Diallo.

moins été soustrait des griffes de ces grands singes grâce aux sauveteurs. Thierno Abdoulaye Diallo n'est pas sorti indemne de cette épreuve. Il a été mordu au niveau du front. Des plaies étaient également visibles sur son membre supérieur droit. Selon le docteur Abdourahmane Diallo, le médecin qui l'a pris en charge, il était « très fatigué ».

« Imaginez un enfant qui

Le petit garçon a néan-

L'indépendant

Hebdomadaire d'information et d'analyses édité par la Société de Presse et d'Impression (SPIC)

Siège : Quartier Kipé Dadiya

Commune de Ratoma

Email: lindépendant.org

Tél : 628.529.162 / 628.85.84.18

Conakry

Redacteur en chef

Alpha Amadou DIALLO:

628.85.84.18 Email:

alphaamadoudiallo@lindépendant.org

Comité de rédaction

Alpha Amadou DIALLO

Amadou Tidiane DIALLO

Aïssatou Sadio BAH

P.A.O

G. SOUMAORO

Tél. (+ 224) 628.529.162

Recouvrements, Abonnements,

Marketing, Publicités &

Annonces

servicecommercial@lindépendant.org

Amadou Tidiane DIALLO

Tél. (+224) 666 60 79 99

Amadoutidianediallo@lindépendant.org

Distribution : SPIC / Maison du

Livre

Impression : SPIC/Imprimerie Le

Scribe

Lisez le journal numérique sur le site

<https://lindépendant.org>

Massacre du 28 septembre

Entre « trous de mémoire » et dénégations, la position inconfortable du colonel Blaise Gomou

Pour sa troisième audition devant le tribunal criminel au procès des événements du 28 septembre 2009, le colonel Blaise Gomou a eu des difficultés face aux questions des avocats de la partie civile qui ont malmené ses propres déclarations.

Le colonel Gomou a reconnu s'être rendu au stade de Dixinn le jour où des éléments de l'armée (bérets rouges), de la gendarmerie et de la police ont violemment réprimé une manifestation d'opposants hostiles à l'idée d'une candidature à la présidentielle de l'ex putschiste Moussa Dadis Camara, celui-là même qui s'était emparé du pouvoir en décembre 2008, suite au décès du président Lansana Conté.

L'officier supérieur a surtout tenu à « charger » uniquement Aboubacar Diakité dit « Toumba », l'ex aide de camp de Dadis, qu'il affirme avoir vu « tirer en l'air » au stade, entouré d'une escouade de bérets rouges, ce que Toumba a fermement démenti dans son audition faite antérieurement avec force et détails.

L'officier supérieur coiffé par Tiegboro prétend qu'il est allé en mission de lutte contre le banditisme – qu'il chercherait à traquer dans le sillage de la manifestation –, avec des hommes « désarmés ». Evidemment, la ficelle peut sembler trop grosse à tout homme doté d'un minimum de logique... Soit !

L'une des premières difficultés dans la version de Gomou est qu'aucun autre accusé, même les plus farouchement opposés à Toumba, n'a corroboré l'histoire d'un Toumba se rendant au stade avec « 4 à 5 pickups », descendre d'un véhicule, se faire entourer par ses « hommes » pour donner le top départ du massacre de grande ampleur, en tirant en l'air.

La position de l'ex cadre du secrétariat d'état chargé des services spéciaux est d'autant plus inconfortable qu'il a refusé de donner un seul nom parmi les 6 « élèves gendarmes » programmés dans l'équipe qu'il diri-

geait ce jour-là, pour le conforter dans ses propos.

La manœuvre, à ce stade semble évidente : citer un nom, donc confirmer la venue au stade d'un gendarme qui tente de s'aménager une nouvelle vie, après cette journée cauchemardesque, risque d'ouvrir la boîte de pandores : la personne citée pouvant immédiatement se retourner contre son « dénonciateur ».

Dans ce jeu du chat et de la souris, ni les procureurs, ni les premiers avocats qui ont interrogé l'énergique colonel ne sont tombés dans le piège d'un chef d'équipe qui prétend ne pas connaître l'identité des gendarmes embarqués dans le même véhicule que lui...

L'autre difficulté est liée au fait que l'officier supérieur a clairement indiqué dans son audition que « Toumba et ses hommes » tiraient des coups de feu, sans être en mesure de citer le nom d'un seul militaire (à part Toumba) qui a utilisé son arme ce jour-là. De la part d'un officier, chargé entre autres du renseignement (c'est l'une des attributions des services spéciaux), c'est un peu tiré par les cheveux.

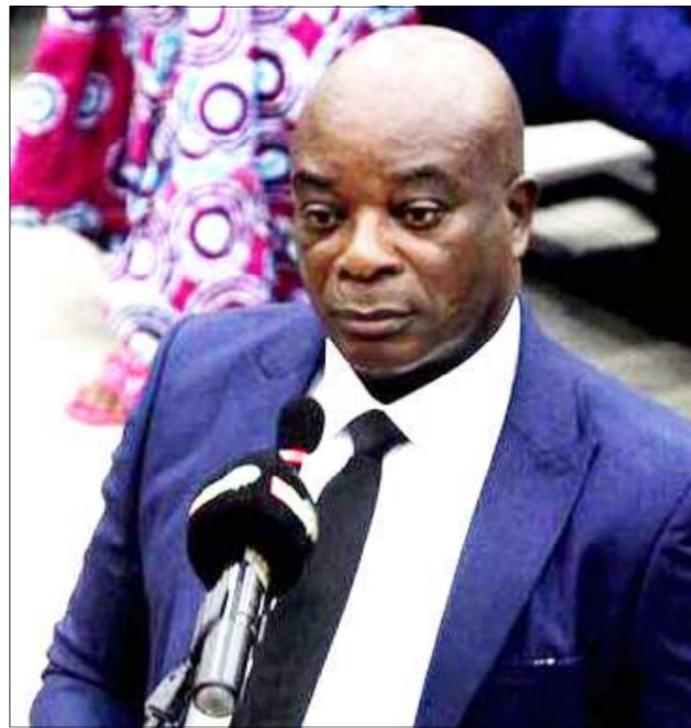
Une autre « curiosité » dans la version de Gomou est qu'il a déclaré à la barre qu'après la « programmation » faite par son supérieur hiérarchique direct, il est allé « appeler » les 6 éléments qui devaient l'accompagner dans sa mission du jour. On se demande bien comment est-ce possible d'identifier ou trier les éléments en question, fussent-ils des élèves gendarmes, sans connaître leurs noms.

Par ailleurs, quand Gomou veut laisser croire qu'il a quitté le stade après les premiers coups de feu tirés selon lui par les bérets rouges, pour revenir dormir à sa base au camp Alpha

Yaya Diallo, on a du mal à le croire pour deux raisons au moins, même s'il tente de justifier son attitude par les mauvaises relations qu'il entretenait avec Toumba.

La première est que les coups de feu, de son propre aveu, n'étaient pas dirigés contre lui et ses éléments, et la seconde est que la tragédie qui débutait au stade, sous ses yeux, ne permettait pas, même au plus insensible d'entre nous d'aller se coucher chez lui.

Il reste donc à déterminer pourquoi une telle posture de la part d'un officier supérieur qui a débuté son audition en fanfare, affichant sa « compétence » et citant une série de formations auxquelles il a participé, donc très loin d'être un soudard qui ne mesure pas les conséquences de ses actes. Pourquoi tant d'hésitations



pour des questions simples surtout quand elles concernent directement le capitaine Moussa Dadis Camara ?

Dans la version du colonel Gomou, l'élément qui inquiète le plus est le fait qu'il trouve normal de se retirer du stade au moment où des dizaines de milliers de civils

désarmés étaient pris dans un piège aussi insensé que mortel. Au moins 157 personnes y ont perdu la vie, plus d'une centaine de femmes violées et des centaines de blessés, ce qui rend plus incompréhensible son attitude.

Amadou Tidiane Diallo

Société

Des chimpanzés tentent de « kidnapper » un enfant au Foutah

se battait avec les chimpanzés. Donc nous avons appelé le centre de traitement des épidémies (CT PIE) qui est spécialisé dans ce genre de situation. En commun accord, on a convenu que l'enfant doit être pris en charge par les deux services » a-t-il déclaré à GuinéeNews. Le maire de la commune rurale de Lafou, Mamadou Dian Diallo, rappelle que les chimpanzés ne sont pas à leur premier forfait.

En 2006, par exemple, ils avaient déjà battu à mort un habitant du village. Le bétail même n'est pas épargné selon lui. Ces grands singes



deviennent agressifs quand ils « n'arrivent pas à avoir de nourriture ». « Comme c'est la saison sèche, ils rentrent dans les villages environnants à la recherche d'oranges. Et... ils s'attaquent sou-

vent aux citoyens » raconte l'édile. Il demande de l'aide aux autorités afin que ces primates soient repoussés loin des agglomérations vues qu'il est interdit de les tuer.

(Source : Seneweb)

Procès du 28 sept

Depuis sa cellule, Ibrahima Diallo du FNDC dissous prend la parole, à son tour

En détention à la Maison centrale de Conakry, Ibrahima Diallo du front national pour la défense de la constitution (FNDC dissous), vient de nous faire parvenir un témoignage sur les événements du 28 septembre 2009 dont le procès est en cours au tribunal de Dixinn criminel délocalisé pour la circonstance à Kaloum. Dans ce document qui parvient à GuinéeNews par les soins de ses conseils, il revient sur les faits et sollicite le témoignage de la Croix-Rouge pour la manifestation de la vérité. Lisez !

« Procès des événements du 28 septembre en 2009 : J'étais au stade... (témoignage)

J'étais élève au lycée de Kipé au moment des événements, acteur de la société civile et membre de la jeunesse des forces vives de la nationale.

Ce jour-là, le 28 septembre 2009, je suis arrivé au stade aux environs de 11h30 avec un groupe de jeunes dans une ambiance bon enfant.

Le portail d'entrée du stade étant déjà ouvert, j'ai réussi à entrer sans difficulté pour rejoindre les manifestants sur la pelouse. Dans une atmosphère chaleureuse et émotionnelle, les manifestants entonnaient l'hymne national et des chansons improvisées, hostiles à la junte, dans les langues nationales, principalement soussou et pulaar.

D'autres manifestants présents sur la pelouse étaient en train d'effectuer des prières musulmanes. Entre temps, j'ai aperçu quelques leaders des partis politiques notamment Cellou Dalein, Sidya Touré et Mouctar Diallo à la tribune de la loge officielle. J'ai pris la décision d'aller les rejoindre. C'est lorsque j'ai bougé pour les rejoindre que les tirs ont commencé à retentir dans l'extérieur du stade, c'est-à-dire dans la grande cour. Dans la panique et une débâcle du sauve qui peut, j'ai gardé mon calme et fixé mon regard en direction du portail d'entrée de la pelouse pour savoir si ceux qui tirent viennent ou non de ce côté. Soudain j'ai vu un groupe de manifestants qui tentaient de sortir par le portail du stade rebrousser chemin en direction de la pe-

louse où j'étais avec des cris en soussou « Soré Fafé » « les soldats arrivent ». C'est ainsi que j'ai couru vers la tribune, communément appelée Sahara en raison du fait que cette partie est exposée au soleil, pour sortir du stade. J'ai réussi avec beaucoup de difficultés à sortir du stade pour me retrouver dans la cour sous le crépitement des balles. Ainsi j'ai rejoint un premier groupe de manifestants qui cherchaient à grimper le mur du stade du côté de l'autoroute pour se sauver.

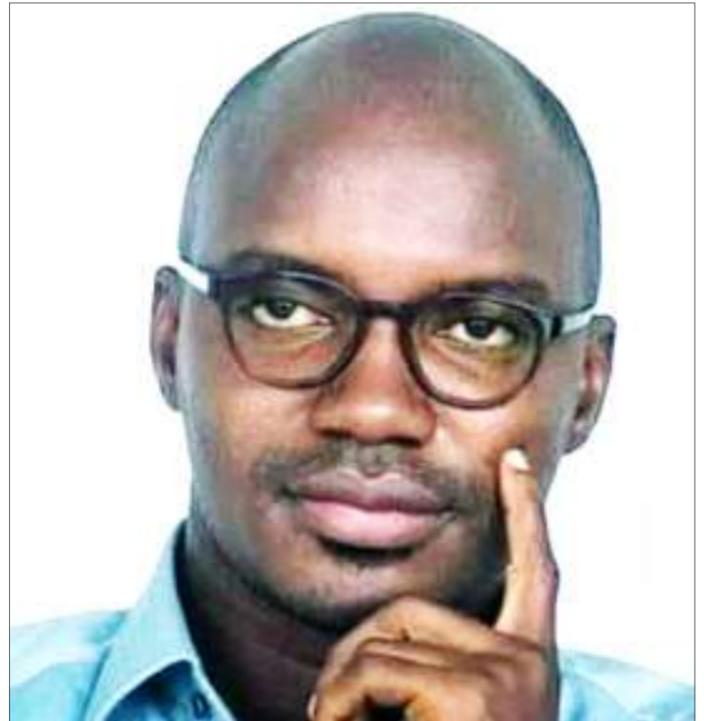
J'ai mesuré la longueur du mur et la difficulté des manifestants à le grimper rapidement ainsi que les risques de cette opération, j'ai renoncé à l'exercice. C'est ainsi que j'ai rejoint un second groupe de manifestants, plus important que le premier, qui se dirigeait vers le stade annexe qui était encerclé par des barrières en feuilles de tôle (certainement ce mini stade était en chantier). Nous avons foncé sur les barrières en mettant les feuilles de tôle à terre ; personnellement je ne savais pas qu'il y avait ce stade annexe, je pensais qu'une fois cette barrière franchie on allait sortir définitivement du stade. C'est pourquoi quand on s'est retrouvés au stade annexe, j'ai compris qu'on était toujours à l'intérieur de la cour du stade, j'étais très déçu mais pas découragé.

Nous sommes ressortis de l'annexe pour tenter cette fois-ci d'aller vers le portail de sortie principale menant à la terrasse ; nous avons été stoppés par les tirs. En rebroussant chemin, j'ai entendu les cris d'un jeune homme derrière moi. Lorsque je me suis retourné, il m'a demandé de l'aide : il

avait pris une balle dans la cuisse. Quand j'ai fait deux pas vers lui, j'ai vu pour la première fois un agent habillé en tenu militaire avec un béret vert sur la tête, tirer horizontalement en se dirigeant vers nous, je me suis enfui en catastrophe pour rejoindre le grand groupe. Impuissant, je n'ai pas pu porter secours à ce jeune homme qui en avait tant besoin. Cette situation m'a hanté pendant longtemps et je me suis toujours demandé s'il a été achevé ou s'il a réussi à sauver et survivre.

Nous avons continué à tourner jusqu'au niveau d'un arbre au mur du stade contiguë aux restaurants de la terrasse. C'est là que nous sommes restés immobiles mains en l'air avec l'espoir de l'instinct de survie. Soudain, nous avons été aspergés de gaz lacrymogènes par des agents postés dehors, que la hauteur du mur ne permettait pas de d'identifier. Cette situation a rendu l'air irrespirable mais la réaction d'un homme devant moi m'a donné à sourire et à me libérer de la peur comme par magie. Pendant qu'on souffrait des gaz lacrymogènes, cet homme a dit à voix haute qu'il a besoin de boire du lait. Cette réaction m'a fait sourire et à lieu le don de me faire oublier un instant l'épreuve à laquelle je fais face.

On a quitté cet endroit pour aller au milieu de la cour mains en l'air. En ce moment, le crépitement des armes avait cessé. On est restés immobiles, des filles et femmes parmi le groupe étaient en train de pleurer, des adultes et des jeunes disaient Allah Akbar. C'est à cet instant que j'ai vu les bérets rouges quittant pour certains le stade de foot, pour d'autre



de basket. Ils ont traversé la cour pour aller vers la sortie menant à la terrasse. Quelque temps après, j'ai vu deux femmes nues sortir du stade de basket entraînant de pleurer et marchant difficilement, certainement violées. À terre, j'ai aperçu plusieurs cadavres dans la cour au moins 15 : c'est là que j'ai réalisé la gravité de la situation. Le groupe a bougé en direction de la sortie pendant que mes yeux tournaient dans la cour pour constater les dégâts. Quand on est arrivés à la sortie menant sur la route de la pharmacie centrale, il y avait un groupe mixte de gendarmes et de policiers à nouveau, ils détenaient pour certains des bois et pour d'autres des couteaux et armes de guerre. Ils frappaient le groupe par les bois et effraient avec les couteaux et armes pour retirer les téléphones des gens. J'ai réussi à sortir avec mon téléphone et sans être frappé par ce que je me suis introduit au milieu du groupe d'au moins mille personnes.

Nous avons donc été les derniers manifestants à sortir du stade ; moi Sain et sauf par la grâce de Dieu (je suis croyant).

Pour aider à la manifestation de la vérité sur le massacre du 28 septembre 2009 et à éclairer le tribunal, le témoignage de la Croix-Rouge est fondamental, si-

non indispensable au procès.

Durant toute la durée des événements, les agents de la Croix-Rouge, que j'ai identifiés par leur tenue et véhicule, étaient à l'entrée du stade et à l'intérieur pour secourir les blessés. Ils sont en mesure de faire le récit détaillé et précis de l'événement, d'indiquer les corps au sein des forces de défense et de sécurité qui étaient présents et aussi de donner le moment du début des tirs et ceux qui en sont à l'origine.

Une fois sortie du stade, j'ai pris la direction de la maison en passant à l'intérieur des quartiers par ce qu'il était d'emprunter les voies normales pour éviter de croiser des agents des forces de défense et de sécurité. Arrivée à Bembeto magasin, j'étais très fatigué et j'ai faim et soif, j'ai traversé la route le prince pour trouver refuge chez un camarade du lycée qui habite à cet endroit. Il a fallu trois (3) après pour que je parvienne à rentrer chez moi à Kaporo-rail Demoudoula.

Paix à l'âme des victimes. Une pensée positive renouvelée à l'endroit des blessés et des victimes de violences.

Ibrahima Diallo
Coordinateur de Tournons la
Page Guinée,
Responsable des Opérations du
FNDC »

JUSTICE

Début du procès du policier présumé meurtrier d'un manifestant en juin 2022

Le procès du policier l'adjudant-chef Moriba Camara, présumé meurtrier d'un manifestant identifié sous le nom de Thierno Mamadou Diallo lors des émeutes contre l'augmentation du prix du carburant à la pompe, survenues le 1er juin 2022, a débuté ce lundi 30 janvier 2023 au Tribunal de première instance de Dixinn.

A la barre, l'agent de la BAC numéro 1 habillé en t-shirt bleu-gris et un pantalon de couleur bleue a rejeté les faits qui lui sont reprochés tout en reconnaissant avoir été le seul à tirer sur les lieux de la tragédie (au niveau de la route Le Prince).

« J'ai été le seul à tirer et si je ne faisais pas ces tirs de sommation, je n'allais pas être en vie aujourd'hui » a-t-il déclaré.

Selon lui, c'est aux environs de 20h30 que ses 5 collègues et lui ont reçu l'information de leur hiérarchie selon laquelle les manifestants ont érigé des barricades au niveau de la galerie Marifala.

« Quand on a fait des tirs de sommation, les enfants ont fui et on a enlevé les barricades. Après, notre hiérarchie nous ont dit de continuer sur le terrain. Arrivé au niveau de la route Le Prince, nous avons trouvé des enfants armés de pierres et d'autres projectiles. Les enfants ont jeté des cailloux qui m'ont même blessé au niveau du pied. Quand on a informé notre hiérarchie, ils nous ont dit qu'ils vont envoyer des renforts », a ajouté Camara.

L'accusé affirme avoir vu un manifestant, machette en main, se dirigeant vers lui et c'est la raison pour laquelle il a utilisé son arme en tirant des coups de feu en l'air.

« J'ai fait deux tirs de sommations. Ce sont des Guinéens qui sont là-bas, je ne peux pas les tuer. (...) Ce cyber dont on fait allusion, je ne sais pas si c'est à gauche ou à droite. Je suis un



musulman et je vais mourir. Je ne peux pas avoir peur du tribunal et oser Dieu. Je suis tranquille dans la tête et ce meurtre ce n'est pas moi qui l'ai commis » a-t-il indiqué.

Camara reconnaît toutefois avoir utilisé son arme sans ordre de son chef hiérarchique, le nommé Mamadou Yéro Barry. Ce dernier lui aurait donné l'ordre de maintenir leur position jusqu'à 6h du matin pour éviter que la route ne soit à nouveau coupée.

« Moi je n'ai pas talkie-

walkie. C'est Mamadou Yéro Barry notre Chef qui le détient. Mais je n'ai pas dit de tirer. Avant de faire quoi que ce soit ce sont nos chefs qui nous ordonnent » a dit Camara.

L'adjudant-chef Camara fait savoir que c'est sa première fois d'assister au maintien d'ordre.

« Notre groupe ne détient pas des armes conventionnelles. On utilise des PMK lorsqu'on est en danger » a-t-il révélé.

Amadou Tidiane Diallo

Avis important

L'Administration et la Direction Générale de "L'Indépendant & Démocrate" informent tous ses partenaires et annonceurs, que depuis le 1^{er} novembre 2022, **Monsieur Mamadou Aliou DIAKITE** n'est plus le Directeur Commercial du groupe de presse.

Par conséquent, **M. Diakité** n'est plus membre de notre personnel et n'est habilité ni à représenter, ni à engager L'Indépendant & Le Démocrate dans une quelconque activité.

Désormais, en cas de besoin, le groupe de **L'Indépendant & Le Démocrate** vous invite cordialement à vous référer à l'adresse directioncommerciale@lindependant.org telle que mentionnée dans l'ours du journal.

Merci de nous faire confiance

L'Administrateur général du groupe de presse de "L'INDEPENDANT & Le Démocrate"

CRIEF

Le dossier de Kassory, Oyé, Nabé renvoyé au 28 février par la Cour Suprême

Les débats autour du dossier des anciens dignitaires du régime d'Alpha Condé, dont l'ex premier ministre Ibrahima Kassory Fofana, l'ancien ministre de l'environnement Oyé Guilavogui, Ibrahima Kourouma, ex ministre de l'habitat et l'ex gouverneur de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), Lonceny Nabé, ont démarré mardi à la Cour Suprême, mais la suite a été renvoyée au 28 février 2023, a appris lindependant.org de source judiciaire.



Le dossier réouvert par la haute juridiction du pays souffre du fait que plusieurs haut responsables et conseillers de la Cour Suprême ont été mis à retraite et ont donc besoin de mieux s'en imprégner.

Fofana, Oyé, Kourouma, Nabé et autres ont été inculpés par la Cour de répression des infractions économiques et financières (CRIEF) pour des faits présumés de « détournement de fonds, corruption, blanchiment, complicité etc ».

Pour les avocats des accusés, le procureur spécial Aly Touré est en manque de

preuves pour étayer ses accusations.

Touré a maintenu ses griefs contre les ex dignitaires mis en cause par ses enquêtes, et a saisi la Cour suprême pour empêcher la mise en liberté provisoire des ex dignitaires décidée il y a plusieurs semaines par la chambre de contrôle de l'instruction au niveau de la CRIEF.

La plupart des accusés sont malades et leur état de santé exige un contrôle ou des soins particuliers à l'étranger.

Aïssatou Walid Bah

Délocalisation du dialogue à l'étranger

Ousmane Gaoual invite les adeptes de cette option à « tourner la page »

Pour mener à bien un dialogue inclusif, le président de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest -Cedeao- Emballo Cissoko, le président bissau-guinéen, avait émis l'idée d'une possible délocalisation. Ce qui n'est pas de l'avis du gouvernement guinéen de la transition qui est catégorique. Par la voix de son porte-parole, le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, a bouté en touche cette volonté exprimée aussi par les coalitions politiques ANAD, Fndc-politique, Rpg arc-en-ciel et alliés et le Forum des forces sociales de Guinée.

Joint ce mardi 31 janvier par nos confrères de Fim Fm, Ousmane Gaoual est plus que catégorique : « On a fait le dialogue en Guinée et tous les acteurs politiques étaient invités. Ceux qui ont voulu venir sont venus. Ce qu'il faut savoir, personne n'est exclu du dialogue. Aucune institution n'est exclue. Des partis politiques ont refusé de venir au cadre du dialogue. Mais c'est leur responsabilité, qu'ils assument jusqu'au bout. Ce qui leur reste désormais, c'est de tourner cette page-là et d'observer s'il y a d'autres sujets sur lesquels ils peuvent critiquer la gouvernance ».

puté de l'Ufdg a ajouté que « Il n'y a pas d'autres alternatives. Ce qui les reste à faire, c'est premièrement de regarder les thématiques de la transition qui sont en train d'être mises en place. Par exemple, lorsque le recensement va commencer, c'est de mobiliser leurs partisans pour que ceux-ci se recensent. Lorsqu'on va commencer à faire de telles activités qui nécessitent leur implication qu'ils s'impliquent, lorsqu'il y aura question de parler de la constitution et de son contenu qu'ils mobilisent leurs intellectuels pour qu'ils participent. C'est ce qui va aider ce pays à aller de l'avant ».

Au passage, l'ancien dé-



Procès du massacre u 28 septembre

La président de l'AVIPA fustige l'attitude de Dadis à la barre du tribunal criminel

Dans une interview accordée à l'indépendant.org, la présidente de l'Association des Victimes Parents et Amis du 28 septembre 2009 (AVIPA), Asmaou Diallo, a déclaré ne pas du tout être satisfaite des explications fournies à la barre du tribunal criminel – chargé de juger les massacres et les viols du 28 septembre 2009 -, par l'ex putschiste Moussa Dadis Camara.



Mme Diallo affirme avoir pensé qu'après tout ce temps (Ndlr : 13 ans), l'ex leader du Comité national pour la démocratie et le développement (CNDD), pouvait dire la vérité dans cette affaire.

La responsable de l'AVIPA a exprimé sa déception après cette audition très attendue par les Guinéens et suivie à travers le monde.

« Chacun cherche à sortir sa tête. Donc quand il (Moussa

Dadis Camara) dit qu'il ne connaît rien, c'est difficile à croire. (...) Tout le monde a vu et suivi ce qui s'est passé au stade du 28 septembre.

Aujourd'hui ils (les accusés) continuent à dire non qu'ils ne reconnaissent pas. C'est une grande frustration au niveau des victimes, surtout au niveau de la population. On s'attendait, puisque Dadis a toujours dit qu'il est patriote, qu'il dise la vérité » a-t-elle déclaré.

Diallo analyse l'attitude de Dadis comme si les accusés avaient eu le temps de « faire une réunion entre eux de ne jamais reconnaître quoique ce soit, de continuer à nier, à faire du tort actuellement aux victimes qui ont été violées ».

rappelle le sort des victimes qui sont à ses yeux les personnes les plus impactées par ce procès très médiatisé.

« Elles sont malades. Elles sont traumatisées parce qu'on réveille les choses quand on refuse de reconnaître les faits. Cela veut dire ce sont les victimes qui savent. Alors je voudrais qu'ils arrêtent enfin et qu'ils acceptent de dire la vérité.

En ce moment, c'est comme s'ils cherchent à tromper la justice guinéenne. (...) Ce n'est pas possible que des personnes de ce genre puissent commander tout un pays et nous amènent dans une situation de désolation. Il ne faut pas se moquer des Guinéens », conclut Diallo.

La présidente de l'AVIPA

Amadou Tidiane Diallo

AVICULTURE/SOCIÉTÉ

Pourquoi les prix des œufs flambent sur le marché...

Les produits avicoles deviennent de plus en plus très chers sur le marché guinéen. Une situation qui s'expliquerait par la flambée des prix des aliments destinés aux animaux, qui sont importés d'autres pays de la sous-région, selon Josias Espérat, technicien en production et santé animale, joint par notre rédaction.



Selon ce spécialiste de l'aviculture, ce phénomène d'augmentation des prix est indépendant de la volonté des fermiers qui subissent un environnement économique qui leur échappe.

« Plusieurs facteurs qui expliquent cette cherté des œufs sur le marché. Pour l'importation des œufs à partir d'autres pays, il y a deux mois, nous avons enregistré une rupture au niveau des fermes. L'autre cause qui est d'ailleurs la principale chez nous les éleveurs, c'est la cherté des aliments destinés aux animaux. Il y a également le coût élevé des produits de soins vétérinaires », explique Jonas.

D'après lui, un sac de 50kg d'aliments destinés aux fermes avicoles coûte 300000 francs guinéens.

« Si on évalue le nombre de sacs d'aliments que les animaux consomment par jour, on est obligé de répercuter tout ça sur nos produits, sinon on ne pourra pas en sortir. C'est très difficile de nourrir un poulet

car il ne se rassasie jamais », a-t-il expliqué.

« Actuellement, on revend un casier d'œufs aux grossistes entre 39000 et 41000 GNF. A leur tour, ils peuvent revendre entre 50 ou 55000 GNF l'alvéole, soit 2000 GNF un seul œuf », indique-t-il.

Jonas invite l'Etat et les populations à s'intéresser un peu plus à l'aviculture.

« Si le secteur est bien appuyé, ce sera au bénéfice aussi bien des éleveurs que des populations. Les uns vont pouvoir tout produire sur place et les autres vont constater que les prix des œufs vont systématiquement baisser » a-t-il dit.

« Les œufs sont beaucoup consommés sur le marché, en dépit de la flambée des prix. On les consomme dans les salades, en omelettes, et dans l'assaisonnement des gâteaux d'anniversaire ou de simples gâteaux à la farine. La palette est très large », fait-il remarquer en guise de conclusion.

Aissatou Walid bah

Mamou, épicerie du phénomène de braquage routier

Tout sur les cas survenus dans la région, en 2022

Pour des raisons diverses, la région de Mamou est depuis longtemps considérée comme le noyau central du phénomène de coupeurs de route. Des enquêtes ou études sur le sujet, si jamais elles sont menées, vont sans doute nous édifier davantage, dans les temps à venir. Elles permettront à coup sûr de répondre avec exactitude aux questions qui se posent et qui conditionnent l'éclairage souhaité.



Avant qu'on ne dispose de ces éléments d'appréciation de grande fiabilité, nous allons tenter une approche, à la limite empirique, qui part des observations faites sur le terrain par le groupement de gendarmerie routière de Mamou. Ce corps de sécurité qui veille sur la circulation routière en rase campagne, ajoute à ses prérogatives régaliennes traditionnelles, la lutte contre toutes les formes d'insécurité sur les routes. C'est dans ce cadre que se placent les braquages routiers que l'opinion appelle couramment : coupeurs de route. Une formulation imagée qui est passée dans le langage courant et dont l'analogie avec le sujet évoqué est assez évidente.

De l'avis de maints observateurs, le cadre géographique de la région de Mamou se prête bien à la pratique des braquages routiers. Ils fondent leur asser-

tion sur le relief qui caractérise la région. Les routes sont sinueuses et souvent en mauvais état, sur certains axes notamment. Cette réalité oblige les conducteurs à ralentir ou même à s'arrêter quelquefois, ce dont profitent les bandits pour agir. D'autres facteurs qui favorisent la commission des attaques sont : la distance qui sépare les localités, les unes des autres, ainsi que la faible intensité du trafic. Toutes choses qui permettent aux coupeurs de route d'opérer en toute tranquillité et sans témoins, à certaines heures ou périodes.

Dans ce dossier que nous consacrons aux braquages récurrents qui se produisent dans la région de Mamou, nous allons tenter d'apporter un éclairage nécessaire à la bonne compréhension du sujet. Ainsi, nous référant aux données fournies par la gendarmerie rou-

tière, répondrons-nous d'emblée, aux questions basiques que sont : la date et le lieu du braquage, l'heure de survenue, l'axe routier concerné, le mode opératoire utilisé et les conséquences qui en ont résulté.

C'est le lieutenant-colonel Djimè Chérif Haidara, commandant du groupement de gendarmerie routière de Mamou qui nous apporte les réponses à ces interrogations. Ses hommes, qu'il a placés en alerte permanente pour assurer la sécurité des citoyens et leurs biens, ont minutieusement dressé les statistiques enregistrées pendant l'année écoulée, sur les routes, dans leur zone de contrôle. Voici ledit tableau :

01- Samedi, 05 Février 2022 à 03 heures- Bantamayah Mamou-

Mamou, épice de
du phénomène de
braquage routier

Tout sur les cas survenus dans la région, en 2022

Faranah Bande armée sur une (01) moto TVS. Pas de blessé ;

02- Lundi, 07 Février 2022 à 03 Heures- Gouba Mamou -Dalaba Bande armée sur une (01) moto TVS. Un mort ;

03- Samedi, 26 Février 2022 à 18 Heures- Timbo- Mamou -Dabola- Bande armée sur une (01) moto TVS- Pas de blessé ;

04- Samedi, 12 Mars 2022 à 15 H. Dara- Mamou-Dabola- Bande armée sur une (01) moto TVS- Pas de blessé ;

05- Vendredi, 08 Avril 2022 à 02 H-Tamagaly- Mamou-Kindia- Bande armée sur une (0) moto TVS- Pas de blessé ;

06- Mardi, 09 Août 2022 à 02 H- Konkouré- Mamou-Kindia- Bande armée avec deux (02) motos- Pas de blessé ;

07- Lundi, 15 Août 2022 à 05 H- Barrage- Mamou-Kindia- Bande armée avec une (01) moto et une voiture- Pas de blessé ;

08- Lundi, 22 Août 2022 à 02 H- Kouloundalla- Mamou- Faranah- Bande armée sur une (01) moto- Un (01) blessé ;

09- Mercredi, 31 Août 2022 à 05 H- Hölö- Mamou-Kindia- Bande armée avec deux (02) motos- Pas de blessé ;

10- Mercredi, 31 Août 2022 à 11 H- Hölö- Mamou-Kindia- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Un blessé ;

11- Dimanche 04 Septembre 2022 à 07 heures- Dounkiwal-

Mamou-Faranah- Bande armée sur une (01) moto TVS- Pas de blessé ;

12- Jeudi, 08 Septembre 2022 à 06 heures- Dounkiwal- Mamou- Faranah-Bande armée sur une (01) moto TVS- Pas de blessé ;

13- Dimanche, 02 Octobre 2022 à 03 Heures- Marga- Mamou-Kindia- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Un blessé ;

14- Dimanche, 20 Novembre 2022 à 02 heures- Bantanworo- Mamou-Faranah- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Pas de blessé ;

15- Vendredi, 25 Novembre 2022 à 01 heure- Konkouré- Mamou-Kindia- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Un mort ;

16- Samedi, 03 Décembre 2022 à 22 heures- Nassouroulaye- Mamou-Faranah- Bande armée avec deux (02) motos TVS ;

17- Dimanche, 04 Décembre 2022 à 02 heures- Dara- Mamou- Dabola-Bande armée avec deux (02) motos TVS- Pas de mort ni de blessé ;

18- Lundi 12 Décembre 2022 à 23 heures- Lenguéwou- Mamou- Dabola- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Un (01) mort et un (01) blessé grave ;

19- Jeudi 15 Décembre 2022- Bantanwörö- Mamou-Faranah- Bande armée avec deux (02) motos TVS- Pas de blessé.

Guineenews

ASSOCIATION DES MAGISTRATS DE GUINÉE



N° 002/AM/2022

Déclaration

C'est avec amertume et un préoccupant étonnement que l'Association des Magistrats de Guinée (AMG) est informée par les magistrats servant dans les Juridictions de l'intérieur du pays que Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'homme se livre à des mises en liberté de personnes détenues les unes sous inculpation, les autres sous condamnation contrairement à toute règle de procédure en vigueur.

Les personnes en détention préventive ne peuvent être libérées que par acte précis d'un juge : soit une décision de non-lieu, soit une décision de renvoi des fins de la poursuite.

Quant aux condamnés, ils sont libérés suite à l'expiration de leurs peines ou en vertu de la grâce présidentielle ou de l'amnistie. Procéder autrement, c'est contribuer au dysfonctionnement de l'appareil judiciaire, préjudiciable aussi bien à l'Etat qu'aux justiciables.

Il dit l'avoir fait en sa qualité de Ministre des Droits de l'homme. Mais les victimes de ces personnes qu'il libère en violation de la loi, n'ont-elles pas de droit ? Quand on pense à cette dame qui a procédé à une brûlure à l'acide de l'épouse de son petit ami et qui est désormais libérée par Monsieur le Ministre des Droits de l'homme sans jugement, cet autre cas criminel d'une femme qui a cruellement ôté la vie à son mari et à tous ces condamnés pour crimes et délits contre les biens ?

Nulle part dans les lois de la République, il n'est prévu le pouvoir pour le Ministre de la Justice de procéder par lui-même ou à travers les Procureurs généraux ou d'instance à la mise en liberté sans formalité fondée sur des dispositions du Code de Procédure pénale.

Le spectacle de ces mises en liberté d'une évidente illégalité se déroule sur fond de critiques incitant les populations à se dresser contre les magistrats. Parmi ces critiques Monsieur le Ministre de la Justice, s'érigeant en juge, estime que les personnes qu'il a mises en liberté seraient restées trop longtemps en détention, en violation des Droits de l'homme.

Si l'on peut applaudir l'argument de la détention prolongée, Monsieur le Ministre oublie le dysfonctionnement qu'il a lui-même créé en s'abstenant de fournir à chaque juridiction le personnel nécessaire à son fonctionnement correct.

Dans certaines juridictions, la pléthore de magistrats est paralysée par le manque ou l'insuffisance de l'effectif de greffiers permettant le fonctionnement régulier des Cours et Tribunaux. Par exemple la Cour d'Appel de Conakry a plus d'une dizaine de chambres qui, toutes fonctionnent avec seulement cinq greffiers alors que dans les conditions normales chaque chambre devrait recevoir au moins un greffier.

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 12/06/2022

Nulle part où il est passé dans les juridictions de l'intérieur, en sa qualité de Ministre des Droits de l'homme, il ne s'est soucié des conditions de vie tant carcérales que fonctionnelles des gardes pénitentiaires. Point de matelas dans plusieurs prisons qu'il a visitées.

Se détournant de ses obligations d'exécution correcte de la politique pénale tant en ce qui concerne l'aspect matériel et même financier du fonctionnement des Services judiciaires, il excelle dans la critique et le dénigrement des Magistrats sans aucun souci d'apporter une certaine plus-value à la Justice guinéenne, réputée être la boussole de la transition ; toute chose contraire aux règles inscrites dans le Code de conduite de l'Administration.

L'AMG, avec la plus grande fermeté, dénonce l'ingérence de Monsieur le Ministre de la Justice dans la gestion d'une Procédure judiciaire, chose susceptible d'entraver l'exécution par l'appareil judiciaire de ses missions régaliennes.

L'AMG rappelle que conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi 054 du 17 mai 2013 portant statut des magistrats, L'Etat a l'obligation de veiller à ce que les magistrats puissent s'acquitter de leurs fonctions professionnelles en toute liberté, sans ingérence, sans faire l'objet d'intimidation, de harcèlement d'aucune sorte et sans devoir assumer, de quelque façon que ce soit, une responsabilité civile, pénale ou autre, sauf les cas de fautes professionnelles ou disciplinaires.

L'AMG, à travers son Conseil d'Administration invite les Magistrats de Guinée, Où qu'ils se trouvent, à se débarrasser de tout complexe, à ne céder à aucune intimidation, aucune pression, à s'opposer pour le bien-être de la Guinée et des guinéens à toute instrumentalisation des Cours et Tribunaux.

L'AMG met en garde Monsieur le Ministre de la Justice, de toute éventuelle immixtion dans la gestion des affaires pendantes devant les Cours et Tribunaux.

Enfin, L'AMG ne demande qu'une seule chose, c'est le dialogue sincère et franc sur l'Administration de l'appareil judiciaire et l'avenir de la Justice guinéenne dans la perspective de la réussite de la transition en cours.

Pour le Conseil d'Administration/Son Président

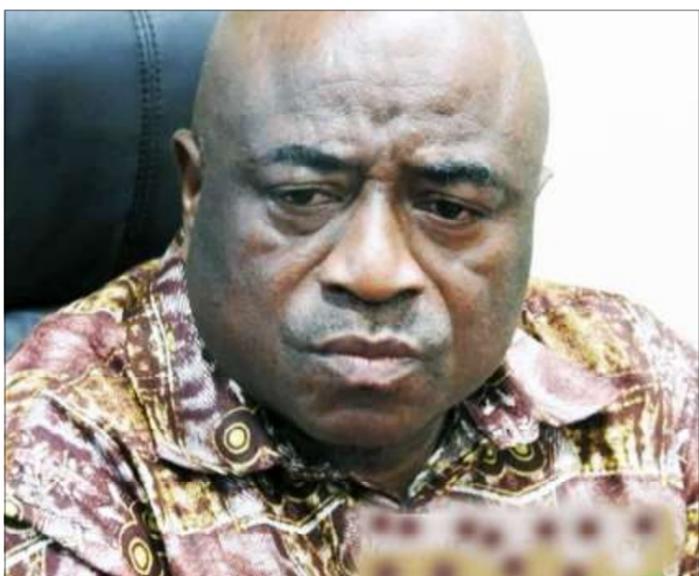


Mohamed DIAWARA

Crief

Rémy Lamah et la SOGUIMAP encore devant la barre

Il y a maintenant près de trois mois, l'affaire opposant la société ZMC à l'ancien ministre de la Santé et la société SOGUIMAP, est pendante devant la Cour de répression des infractions économiques et financières (Crief). Les prévenus général Rémy Lamah et Mme Rash Poline Kolié représentante de la société SOGUIMAP sont poursuivis pour des faits présumés de corruption dans la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics et complicité.



A la barre, les deux prévenus ont nié les faits à eux reprochés depuis le début de la procédure.

Il est reproché notamment à l'ancien ministre de la Santé, d'avoir interrompu pendant 3 ans le contrat de ZMC dans le cadre de la fourniture des kits sanitaires et produits pharmaceutiques au bénéfice de la société SOGUIMAP.

A la précédente audience, l'affaire a été renvoyée pour la mise à disposition des pièces communiquées notamment par le ministère de la Santé, la direction nationale de contrôle des marchés publics et l'autorité de régulation des marchandises.

Par conséquent, les débats à l'audience de ce 30 janvier ont porté sur l'appréciation de ces pièces par les différentes parties.

Partant donc de ces pièces, les conseils de la partie civile ont orienté leur argumentaire sur la nullité du marché entre SOGUIMAP et le ministère de la santé pour cause disent-ils, » qu'ils

y'a eu des violations du code des marchés publics tout au long de la procédure « .

« L'article 12 du code des marchés publics indique l'ouverture du pli et la publication du rapport d'évaluation, l'autorité contractante a un délai de 15 jours pour la validation définitive de la passation du marché. Cela, pour donner le temps aux parties soumissionnaires de contester.

Mais dans ce cas, la cour constatera avec moi que les pièces remises par la direction nationale de contrôle des marchés publics, dans le tableau 3 du rapport d'évaluation et d'analyse des offres. Les offres ont été déposées le 4 mai 2020 à 9h 30, les plis ont été ouverts le 4 mai 2020 à 10h 30. Le rapport est intervenu le 6 mai 2020, et le contrat a été signé le 8 mai 2020.

Donc, il ne s'est écoulé entre les différentes actions que 2 jours exactement... et cela viole donc les dispositions de l'article 12 du

code des marchés ».

Une remarque qui, selon la partie civile, Dr Mamadou Pathé Sow, aurait conduit à l'annulation du marché signé par le général Rémy Lamah au bénéfice de SOGUIMAP, et conduit à la poursuite du contrat de ZMC avec les nouvelles autorités du département.

Par conséquent, Dr Mamadou Pathé sollicite de la cour de le rétablir dans ces droits. Dans ce sens, dit-il, « nous avons subi des dommages, trois ans d'inactivité. Nous avons livré en 2018, 40 conteneurs de 40 pieds de produits pharmaceutiques qui sont restés impayés.

La société ZMC et l'Etat guinéen ont été en Chine pour la mise d'une ligne de crédit avec une société d'assurance parce que l'Etat ne paie un service qu'après la prestation.

Aujourd'hui, à travers la ligne de financement de l'assurance, ZMC a plus de 10 millions de dollars. Ce montant n'est pas encore payé par l'Etat et la société d'assurance intime à payer jusqu'à 20 millions de dollars. Nous demandons donc à être rétabli ».

Sur cette demande et bien d'autres anomalies et violations dans les différentes pièces, soulevées par les parties, la cour a envoyé l'affaire au jeudi 2 février 2023 pour la suite des débats.

Tribunal criminel de Dixinn

Un avocat demande d'exhumer des corps ensevelis dans les « fosses communes »



Maître Amadou Oury Diallo, avocat de la partie civile, après avoir posé des questions au colonel Blaise Gomou – actuellement à la barre du tribunal criminel chargé de juger les graves exactions commises le 28 septembre 2009 au stade de Dixinn -, a soumis une requête particulière : procéder à l'exhumation des corps ensevelis dans les présumés « fosses communes » creusées après le massacre.

« Depuis le début de ce procès, nous parlons des fosses communes. Tout le monde est unanime qu'il y a des fosses communes à Faban. Pourquoi ne pas demander une expertise au niveau de Faban pour exhumer les corps, afin de constater effectivement l'existence de ces corps.

Nous ne pouvons pas rester silencieux. Si les responsables locaux du quartier de Faban ne disent pas la vérité au peuple de Guinée et au tribunal, nous partie civile, nous sommes en droit de demander une expertise, par des spécialistes pour aller exhumer les corps pour voir si effectivement, ce sont des corps de manifestants », a déclaré Me Diallo à la presse, en marge de l'audience du mardi 31 janvier 2023.

Au moins 157 personnes op-

posées à l'idée de la candidature à la présidentielle du capitaine Moussa Dadis Camara avaient été massacrés par des militaires, des gendarmes et des policiers, au cours d'une manifestation au stade du 28 septembre, quand l'ex putschiste était au pouvoir.

Seuls 57 corps avaient pu être rendus à certaines familles à la grande mosquée Fayçal, dans une ambiance chaotique, laissant des dizaines d'autres sans nouvelles de leurs proches.

Selon un individu présenté comme un agent secret angolais, dont les déclarations sont également corroborées par plusieurs avocats, il existerait au moins une fosse commune dans le quartier de Faban, en banlieue de Conakry, derrière la piste de l'aéroport.

La même source a fait un récit glaçant des circonstances qui ont conduit à l'aménagement de cette présumée fosse commune qui aurait servi à ensevelir une partie des cadavres jugés « non présentables » (la plupart de ces victimes ayant été tués à la machette) qui, selon lui, ne parvenaient pas tous à contenir dans la fosse creusée à la main par les fossoyeurs.

D'après cet agent de renseignements, le reste des corps a été embarqué à bord d'une grande pirogue pour être déversé à proximité des côtes sierra léonaises.

« Les 13 creuseurs ont été exécutés sur place et ensevelis dans la fosse », révèle-t-il.

Depuis le 28 septembre 2022, date de l'ouverture du procès, le tribunal criminel interroge une dizaine d'accusés, dont l'ex putschiste Camara sur ces faits graves.

Amadou Tidiane Diallo

CHAN 2023

L'Algérie face au Sénégal pour une finale inédite

L'Algérie et le Sénégal vont jouer, samedi 4 février, la finale du 7e Championnat d'Afrique des nations (CHAN). En demi-finales, Les Fennecs se sont baladés face aux Nigériens (5-0) alors que les Lions ont su maîtriser la joyeuse équipe de Madagascar (1-0).



La Confédération africaine de football a des raisons de se frotter les mains avec cette finale Algérie-Sénégal qui va conclure les trois semaines d'une compétition qui aura tenu ses promesses. Malgré l'absence du Maroc, malgré le scepticisme qui a accompagné le tournoi avant le coup d'envoi, la CAF pourra apposer l'étiquette « Réussite » sur cette cuvée algérienne.

Algérie-Sénégal, le 4 février à 19h30 TU, sera une première en CHAN et verra un nouveau pays inscrire son nom au palmarès. Ce n'est pas la CAN, mais la finale fait sûrement autant envie, dans les deux camps, que celle qui a opposé les deux sélections A en 2019 (1-0 pour les Fennecs).

Match parfait pour l'Algérie

Les fans algériens veulent briser la malédiction de l'année 2022 qui les a vus perdre leur titre de champions d'Afrique, et rester à la maison, privés de la première Coupe du monde organisée dans un pays arabe. Les fans des Lions espèrent qu'une nouvelle étoile brillera pour eux, à trois jours du premier anniversaire de la CAN remportée au Cameroun.

Pour gagner leur ticket en finale, les deux prétendants ont moins souffert que prévu. Surtout l'Algérie. À Oran, où elle évoluait pour la première fois depuis le début du CHAN, après quatre matchs à Baraki, l'Algérie a, en effet, livré sa meilleure partition depuis le début du tournoi. Les fans d'Alger n'ont pas dû reconnaître leur équipe, tant les quatre premiers matches, malgré la victoire (1-0), étaient très peu emballants.

Il faut croire que l'air d'Oran a eu des effets euphorisants sur les Fennecs, car la formation monotone a laissé la place à une équipe de joyeux drilles, une bande à la symphonie fantastique qui a étourdi le Niger et offert un beau spectacle aux 40 000 spectateurs du stade Miloud Hadefi. C'est notamment en première période que **les Fennecs ont croqué le Mena**, inscrivant quatre buts en 45 minutes et jouant à un niveau jamais montré dans ce tournoi.

Le Sénégal dominateur, mais pas réaliste

Les hommes Madjid Bougherra, qui ne se contentaient que du service minimum (1-0), ont ainsi marqué plus de buts dans leur

demi-finale que lors de leurs quatre premiers matches. Et l'équipe reste toujours solide, avec aucun but encaissé dans le tournoi, et trouve l'inspiration en attaque avec un incontournable Aïmen Mahious, meilleur buteur actuel du CHAN avec 5 réalisations.

Pour le Sénégal, le score (1-0) ne reflète pas toute la domination des Lions devant les Barea. S'ils ont marqué très tôt grâce à un but de Pape Amadou Diallo (5e), les hommes de Pape Thiaw n'ont jamais su (pu) tuer le match et enterrer les espoirs des Malgaches. Les occasions manquées de Diallo, Ndiaye, Diouf ou Camara ont longtemps permis de laisser planer le suspense sur cette rencontre face à une équipe de Madagascar qui semblait avoir atteint ses limites. L'euphorique équipe de Rakotondrabe, qui a marqué à tous ses matches depuis le début de la compétition, n'a pas su cadrer un seul tir face aux Lions.

Elle s'arrête en demi-finale pour sa première participation et pourra tenter de décrocher la « médaille de bronze » face au Niger lors du match pour la troisième place vendredi 3 février à 19 h TU.

Super ligue

Une mission de la CAF en séjour à Conakry pour vérifier les 2 stades de la Guinée

Une mission de la Confédération Africaine de Football (CAF) est en séjour dans la capitale guinéenne pour les préparatifs de la super ligue africaine. Une nouvelle compétition inter club créée par la CAF uniquement réservée aux 24 clubs « élites » issus de 16 pays du continent. Vérifier l'état des deux stades dont dispose la Guinée dans le cadre de la nouvelle compétition interclubs est la principale mission de ces experts de la CAF.

Sans surprise, aucun des deux stades ne répond aux normes internationales pour abriter cette nouvelle compétition.

Au stade Général Lansana Conté de Nongo, le chef de département de football professionnel de la CAF a tout d'abord reconnu la beauté de l'infrastructure mais a souligné des manquements.

« Le stade Général Lansana Conté est un beau stade mais comme vous le savez, il y a quelques manquements qui doivent être améliorés. Il faut que ces choses soient réglées pour que le stade réponde aux normes actuelles, des normes exigées par la CAF.

Par exemple quand on voit la partie média, il faut améliorer l'accès. On voit que la tribune média est dans un côté et les vestiaires de l'autre côté. Ce sont des petites choses qu'il faut revoir », a expliqué Mohamed Sidat.

Avec une mission composée de spécialistes dans le domaine d'entretien et de la

logistique, chaque partie des stades a été passée en revue.

« On est venu ici avec des experts de gazon qui a fait trois heures sur la pelouse en train d'observer. Donc, on attend son rapport sur la pelouse pour voir si elle respecte les conditions pour recevoir les compétitions de haut niveau.

On a d'autres remarques qui certainement dans les bons moments la CAF va communiquer avec la Fédération et les clubs pour voir ce qu'on peut faire pour améliorer les manquements », a-t-il ajouté.

Quant au stade du 28 septembre de Dixinn, il servira de terrain d'entraînement pendant la compétition en attendant sa réhabilitation.

Pour rappel, seul le Horoya AC représentera la Guinée pour cette première édition prévue au mois d'août prochain.

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

Conakry, 31 Janvier 2023

AFFAIRE : La Société Minière de Dinguiraye (SMD S.A) c/ Seydouba KEITA et autres

C'est avec beaucoup de surprise que la Direction Générale de la Société Minière de Dinguiraye (SMD) a suivi des émissions de propagande contre la Société dans certaines radios et télévisions privées en Guinée animées par un groupuscule d'anciens employés légalement licenciés en 2014 pour motif économique tiré des difficultés de l'entreprise tel que le prévoit le Code du travail en vigueur.

En effet, courant 2012 - 2013, la SMD a enregistré des difficultés économiques qui résultait de la baisse drastique du prix de l'or sur le marché international, d'une part, et de l'augmentation substantielle des coûts de production, d'autre part. En 2012, les états financiers de la société ont présenté un résultat négatif de - 24.246.105,90 US Dollars. Ce manque à gagner a augmenté de - 95.247.447,59 US Dollars en 2013.

Ne pouvant plus résister par ses propres moyens à toutes les pressions économiques, financières et sociales, la continuité de ses activités était assurée grâce aux crédits intra-groupes supportés par ses actionnaires ainsi que les prêts bancaires dont les taux atteignaient des proportions

élevées, la seule option viable qui s'offrait à elle pour poursuivre ses activités et éviter la fermeture en 2014 était de maîtriser les coûts de production et réduire le personnel employés qui était de **2 200 employés** guinéens pour une entreprise qui peut fonctionner avec **1 200**.

L'atteinte de cet objectif a motivé la direction générale de la SMD à drastiquement réduire les dépenses de fonctionnement avant de proposer un départ négocié aux employés désireux. Profitant des mesures incitatives d'accompagnement avec les droits, indemnités et bonus accordés, plus de **600 employés guinéens** ont librement demandé un départ négocié qui leur avait été accordé.

Ainsi, la direction générale de la SMD, dans le but de la réduction des charges de l'entreprise, a décidé la réduction de son personnel restant de **trois cent quarante-six (346) salariés** suivant une procédure de licenciement pour motifs économiques conformément aux dispositions légales du Code du travail en la matière. Un plan social qui a été suffisamment discuté avec le Syndicat de l'entreprise, l'Inspection Régionale et l'Inspection Générale du Travail ainsi que le Ministère des mines (autorité de tutelle) a permis d'aboutir à la signature par toutes les parties du protocole d'accord daté du 12 mars 2014 en présence des centrales syndicales CNTG-USTG.

Dans ce protocole d'accord, la délégation syndicale et la Direction de la SMD ont convenu et pris trois résolutions à savoir :

- la SMD a accepté de réduire le nombre d'employés à licencier à **240 au lieu de 346 initialement prévu**, soit 106 employés de moins ;
- la SMD a accepté de payer à chaque employé partant **deux mois de salaires et deux mois de ravitaillement en riz**, soit quatre sacs de riz par employé partant ;
- En fin, **la SMD a accepté d'annuler le reliquat de sa dette de prime de logement payée en faveur des employés partants.**

En exécution de ce protocole d'accord, les documents ci-après ont été notifiés à chacun des **240 employés concernés** :

- une lettre d'invitation à l'entretien préalable, - une lettre de licenciement,
- un décompte des indemnités de licenciement,
- un reçu pour solde de tout compte, - le certificat de travail.

C'est en contestation de ce licenciement régulier et légal pour motifs économiques que ces 240 employés avaient saisi le Tribunal du Travail de Conakry suivant requête le 08/04/2015, sous N°48, pour demander la condamnation de la SMD à leur payer les montants de **10.175.917.050 GNF** en principal et cinq mois de salaire de mesure d'accompagnement plus **500.000.000 GNF** à titre de dommages et intérêts.

A la suite de l'échec de la tentative de conciliation, ils ont, par exploit du 22 mai 2015 fait citer la SMD par-devant le Tribunal du travail de Conakry pour voir la SMD condamnée à payer en leur faveur les montants ci-dessus énoncés.

Après examen de la cause, le Tribunal du Travail de Conakry a rendu le jugement N°10 du 04 mars 2016 dont le dispositif est libellé ainsi qu'il

suit :

« **Statuant publiquement, contradictoirement en matière sociale et en premier ressort ;**

En la forme : Reçoit Mr Gaoussou BAYO et 236 autres en leur action ;

Au fond : Les y déclare mal fondés ;

Dit et juge leur licenciement pour motif économique survenu le 1er Avril 2014 régulier et conforme à la loi ;

Dit que leurs autres prétentions relatives au paiement d'un (01) mois d'arriérés de salaire et de sept (07) mois de salaire à titre de mesure d'accompagnement sont sans fondement et les en déboute purement et simplement ;

Met les dépens à la charge du Trésor public... ».

Ces ex-employés n'ont pas relevé appel de ce jugement et le chef de greffe du Tribunal du travail de Conakry a délivré à la SMD le certificat de non appel et de non opposition.

De tout ce qui précède, il apparaît clair que ce dossier a fait l'objet d'une décision de justice devenue définitive et irrévocable.

Plus Sept (7) ans après les faits et la décision du Tribunal du travail de Conakry, Seydouba KEITA accompagné de certains de ses anciens collègues a entrepris une campagne radiotélévisée qui vise à ternir l'image et la notoriété de la SMD qui opère en Guinée depuis plus de 25 ans. Au lieu de chercher un autre travail, il sème la confusion en racontant des contre-vérités du genre depuis 2014, les licenciés se trouveraient sur la fiche de paye de SMD et que certains cadres se partageraient cet argent. Quel mensonge grossier pour une entreprise dont le groupe est coté en bourse, dans laquelle l'Etat Guinéen est actionnaire, avec tous les contrôles internes et externes faits par des cabinets d'audit avertis et connus!

Aussi, un autre mensonge grossier a consisté de dire que des guinéens ont été licenciés à la place d'expatriés alors que la réduction du personnel a été provoquée par le risque de faillite de l'entreprise et a concerné tant les employés guinéens que les expatriés qui étaient passés de 82 à 52 expatriés et s'est déroulée dans les règles.

N'ayant plus aucun recours judiciaire possible, ces personnes mal intentionnées veulent profiter de la période de transition ouverte en Guinée depuis le 05 Septembre 2023 pour jeter le discrédit sur l'image et les activités de la SMD en essayant d'obtenir de l'argent.

Mais, il est à rappeler que la SMD est une société qui emploie aujourd'hui directement environs 1300 Guinéens avec une cinquantaine d'expatriés et plus de 1200 guinéens en emplois indirects avec les sous-traitants. Elle contribue de manière substantielle au budget du Pays et au développement communautaire ce, depuis plusieurs décennies.

Elle est donc suffisamment solide dans le secteur minier en Guinée pour ne pas se laisser ébranler par un groupuscule en détresse qui, après avoir succombé en justice, profite de moyens détournés et déloyaux pour tenter d'obtenir du soutien pour extorquer des fonds indus de la Société.

La SMD tient à relever que si cette campagne de dénigrement et de diffamation continue, elle se réserve le droit de porter plainte en justice contre les auteurs, pour toutes fins utiles que de droit.



LE DIRECTEUR GENERAL
M. Oleg MAXIMOV



Guinée portugaise

(Suite)

Amilcar Cabral, militant, diplomate et idéologue des indépendances africaines

Cabral était également diplomate dans le sens où il a su mobiliser les pays au niveau des Nations unies, au niveau de l'Organisation de l'unité africaine, le Vatican, puisque le Portugal est une puissance catholique. Enfin, c'était aussi un militaire, puisqu'il a mené un mouvement de libération armé et de guérilla de manière très intelligente, en s'appuyant notamment sur le soutien des campagnes et de la paysannerie, alors que les villes étaient tenues par les colons. Sur le terrain, il a conduit une véritable guerre de libération asymétrique, qui a inspiré d'autres combats par la suite, notamment en Afrique australe.

Les spécialistes rappellent que Cabral s'était beaucoup inspiré de la pensée de Frantz Fanon. Quel rôle les idées de Fanon ont-elles joué dans la maturation du militantisme anticolonial chez Cabral ?

Cabral et Fanon appartenaient à la même génération. Lecteur attentif des écrits de Fanon, le Guinéen s'inspire de la réflexion du psychanalyste martiniquais sur la révolution algérienne. Il avait pris la mesure du rôle capital de la paysannerie algérienne dans le mouvement de libération. Pour Cabral, toutefois, la Guinée-Bissau et le Cap-Vert ne sont pas comparables à l'Algérie. Ces deux territoires n'ont pas la même problématique anthropologique, s'agissant de la dynamique entre villes et espaces ruraux. Il fallait donc repenser la stratégie et déclencher la révolution dans les colonies portugaises depuis l'intérieur du pays, estimait Cabral, tout en faisant sienne la théorie fanonienne de la violence libératrice et émancipatrice. Dans le contexte algérien, comme dans le contexte de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, c'est le peuple qui doit se libérer, c'est le peuple qui doit porter les armes et c'est le peuple en armes qui doit réellement grandir, gagner et

construire son indépendance. On peut donc voir dans la pensée de Cabral une continuité des réflexions de Fanon. Ce dernier décèdera en 1961 et c'est Cabral qui va reprendre son héritage, et le porter à un niveau supérieur en l'appliquant dans le cadre de la Guinée portugaise.

Amilcar Cabral est né en 1924, dans la Guinée portugaise, de parents originaires du Cap-Vert. Quel rôle sa famille a-t-elle joué dans la prise de conscience militante du jeune Cabral ?

Cabral est né dans une période où la domination coloniale portugaise semblait encore invincible. La société cap-verdienne était alors très hiérarchisée et régie par une logique assimilationniste, raciste et inégalitaire. Le père de Cabral était instituteur et se montrait assez critique vis-à-vis du système colonial. Sa mère était couturière et tenait une petite boutique de couture. Cabral, dont les parents vont se séparer assez tôt, se déplace régulièrement entre le Cap-Vert et la Guinée-Bissau. Jusqu'à l'âge de 10 ans, ce sont ses parents qui s'occupent de sa formation. Il entre tardivement à l'école, mais animé d'un esprit travailleur, d'une certaine intelligence et d'une maturité, il va vite rattraper son retard. Il s'intéresse à la poésie. Cela renvoie à la sensibilité transmise par ses parents, notamment par sa mère. Son intérêt pour la poésie renvoie aussi à la manière dont, dans ce milieu, le combat politique s'inscrit dans l'amélioration des conditions de vie au quotidien. Et lorsqu'il part étudier à Praia d'abord, capitale du Cap-Vert, puis dans un collectif, dans l'île de Sao Vicente, et enfin à Lisbonne avec une bourse, il est toujours travaillé par l'idée que les bourses qu'il a obtenues étaient le résultat de l'exploitation de ses parents et de la génération de ses parents, et que son devoir était



donc de faire en sorte que les bénéfices qu'il va tirer de ses études, il doit les reverser au peuple. C'est en quelque sorte l'origine du fameux concept de « suicide de classe » qu'il développera plus tard en expliquant que la petite bourgeoisie qui a bénéficié de privilèges grâce au système colonial doit être largement capable de renoncer à ses privilèges et donner au peuple ce qui revient au peuple. On pourrait donc dire que le Cabral politique est le produit de la manière dont ses parents l'avaient élevé. La formation reçue à la maison lui donna une intégrité rare. Cabral était un personnage incorruptible qui négociait jusqu'au bout. On raconte que face à son meurtrier, il a continué à lui expliquer jusqu'à la dernière minute l'importance de dialoguer !

Diriez-vous que le choix qu'il fait en arrivant à Lisbonne de se spécialiser en agronomie relève aussi de cette formation qu'il a reçue de ses parents, d'être en empathie avec les masses populaires ?

Tout à fait. Durant ses études, il va rentrer une première fois en 1949, pour mieux sérier son sujet. Il veut que le Cap-Vert indépendant base son économie sur l'agriculture. Il intervient dans des émissions radio où il parle des problèmes liés notamment à l'éducation, à l'agriculture, aux besoins d'idéologies, alors qu'à l'époque, il n'est encore

qu'un étudiant de cinquième année d'agronomie à Lisbonne. Le choix qu'il fait d'étudier l'agronomie a été motivé par le souci d'être au plus près des masses paysannes, mais aussi par le souvenir de la sécheresse et de la famine qu'il a connues au Cap-Vert dans les années 1940, et ces drames s'étaient soldés par la mort de 50 000 personnes dans l'indifférence totale du gouvernement colonial portugais.

Le Monument aux Découvertes, symbole de l'impérialisme portugais en son temps, devenu aujourd'hui un musée et un des lieux les plus visités de Lisbonne. © RFI/Marie-Line Darcy

Lisbonne, c'était aussi la ville où a débuté le parcours intellectuel du leader révolutionnaire. Comment ce passage par la métropole coloniale a préparé Cabral pour son futur rôle d'activiste et de dirigeant ?

Cabral a 21 ans quand il débarque à Lisbonne, avec une bourse. Il y rencontre d'autres jeunes étudiants qui vont devenir d'importants leaders des mouvements de libération à travers le continent. Je pense notamment à Marcelino Dos Santos, Agostinho Neto, Mario Pinto de Andrade, Viriato Da Cruz, et à bien d'autres. Ces étudiants participaient à des réunions à la fois culturelles, mais aussi politiques pour parler de la situation dans les territoires coloniaux dont

ils étaient originaires. Ces réunions se déroulaient dans la Casa dos Estudantes do Império (CEI) où les activistes sont repérés par la police politique portugaise, qui les obligeait parfois à passer dans la clandestinité, à fuir, à aller se réfugier à Paris ou ailleurs, tout en continuant leur travail intellectuel. Ce travail intellectuel passait notamment par des lectures. On lisait les auteurs de la négritude, la littérature afro-brésilienne. On lisait aussi de la littérature communiste, marxiste, anarchiste. Parallèlement, on assistait à une camaraderie, une fraternité qui s'est épanouie entre ces futurs leaders de mouvements de libération d'Angola, de Mozambique, de Sao-Tomé, de Guinée-Bissau et du Cap-Vert. Cela explique pourquoi la lutte dans les colonies portugaises va vraiment se structurer de manière panafricaine, avec par exemple Cabral impliqué dans la formation du Mouvement populaire de la libération de l'Angola (MPLA), tout comme Marcelino Dos Santos et Mario Andrade étaient engagés dans le devenir du PAIGC. Pour Cabral comme pour ses condisciples, ces années à Lisbonne seront vraiment fondatrices de liens politiques, de liens personnels, des liens d'amitiés, basés sur une volonté commune de faire tomber le régime colonial portugais.

(A suivre)

Source : rfi